

PRIX DE LA NOUVELLE DELACROIX

Règlement

Article 1 – Organisation du Prix

Le Prix de la Nouvelle Delacroix est un prix littéraire de création de nouvelles créé en 2016.

Article 2 – Description du Prix

Le Prix de la Nouvelle Delacroix est un concours annuel alliant peinture et littérature dont les règles de participation sont les suivantes : trois œuvres issues des collections du musée national Eugène-Delacroix sont proposées aux candidats comme source d'inspiration à la rédaction d'une nouvelle littéraire. Les candidats sont tenus d'en choisir une parmi les trois et de rédiger une nouvelle à partir de celle-ci, dont la longueur doit être comprise entre 6000 et 13 000 signes, espaces compris. A l'annonce de la nouvelle édition, les candidats ont deux mois pour rédiger leur nouvelle et la soumettre au jury, au format « .pdf » par voie courrielle à l'adresse : contact.musee-delacroix@louvre.fr

Article 3 – Conditions de participation

Le Prix de la Nouvelle Delacroix s'adresse uniquement aux étudiants et aux jeunes âgés de 10 à 30 ans maximum. Chaque candidat participe dans l'une des trois catégories suivantes : 10-15 ans, 16-23 ans, 24-30 ans. Le candidat s'engage à être l'unique créateur de la nouvelle. Tout candidat atteste avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

Article 4 – Composition du jury

Le jury est composé de l'équipe du musée national Eugène Delacroix. Ses membres se rassemblent et désignent ensemble le(s) lauréat(s). Le jury peut désigner plusieurs lauréats selon la qualité des nouvelles proposées.

Article 5 – Cérémonie de remise du Prix de la nouvelle Delacroix

La cérémonie de remise du Prix a lieu dans l'atelier du musée national Eugène-Delacroix dans le cadre d'une soirée de nocturne mensuelle du musée appelée "Before". La cérémonie a pour but de mettre en valeur la création du lauréat. Lors de cette soirée, des livres lui seront remis pour le récompenser.

Le lauréat s'engage à y participer et à y lire sa nouvelle devant l'audience. Il accepte, pendant la soirée, d'être pris en photographie par le musée Delacroix. Il accepte l'utilisation et la diffusion des images qui pourraient être prises lors de cet événement sur les supports de communication institutionnels du musée national Eugène Delacroix.

Article 6 – Exploitations

Le lauréat cède le droit, à titre non exclusif, au musée national Delacroix de publier l'intégralité de sa nouvelle sur son site internet et d'utiliser des extraits de sa création pour les exploitations non-commerciales suivantes : communication institutionnelle interne, externe et archivage.